

Commune de DOUAINS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 16 novembre 2016

Etaient présents :

Mme Catherine COUÂNON, Maire

MM Bernard UGUEN, Vincent LEROY, Ulric SERRANO adjoints

MM Jean-Louis GUETTARD, Dominique TIRON, Philippe UHGETTO (arrivé à 20h30 parti à 23h35) et Mme Sandrine PRUNIER BOSSION (partie 23h35)

Absents excusés:

Philippe MARIE

Michel LE MORVAN

* * * *

M. Dominique TIRON a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2016 est approuvé.

Préambule : Mme Le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour la délibération pour un nouveau vote du PADD modifié.

Le Conseil Municipal accepte.

Lors de la réunion des personnes publiques associées le 03 novembre dernier, certaines d'entre elles ont signalé que le PADD n'était pas à jour. Après la lecture par Madame Le Maire du PADD rectifié, il est donc demandé au Conseil Municipal de voter le nouveau PADD.

6 voix POUR

0 voix contre

1 abstention (S. Prunier Bossion)

M. P Uhgetto n'étant pas arrivé n'a donc pas pris part au vote.

Le nouveau PADD est donc accepté à la majorité des présents.

CAPE –

Réglementation Zéro Phyto dans l'espace public

Madame Le Maire informe qu'à partir du **1^{er} Janvier 2017 la loi Labbé** entrera en application. Toutes les communes auront désormais **l'obligation de ne plus utiliser d'herbicides et de pesticides sur leurs espaces publics.**

Délibération : modification des statuts de la CAPE

Mme Le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} Janvier 2017, la CAPE, la Communauté de Communes des Andelys et ses environs et la Communauté de Communes Epte Vexin Seine, fusionneront pour créer Seine Normandie Agglomération (SNA).

Pour ce faire, une modification statutaire anticipée des 3 EPCI doit être réalisée au second semestre 2016 afin de définir les compétences statutaires exercées par SNA.

La procédure d'une modification statutaire se décline de la manière suivante :

- Délibération à la majorité du conseil communautaire de la CAPE (12 Septembre 2016),
- Délibération des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire (majorité requise : 2/3 des communes représentant

½ de la population ou ½ des communes représentant 2/3 de la population dont la commune membre la plus peuplée si elle représente plus d'1/4 de la population ; ce qui est le cas de la commune de Vernon),

• Arrêté préfectoral actant de la modification statutaire.

Par délibération n°138/09/2016 du 12 Septembre 2016, la CAPE a délibéré favorablement sur cette modification statutaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2014-52 en date du 22 juillet 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/n°2016-40 en date du 25 mars 2016 relatif au schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/N° 2016-5353 du 3 mai 2016 portant projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de la CAPE et des communautés de communes des Andelys et Epte Vexin Seine ;

Vu le projet de modification des statuts joint en annexe ;

Vu la délibération n°138/09/2016 du Conseil Communautaire de la CAPE prise en date du 12 Septembre 2016 et approuvant la modification des statuts de la CAPE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à la majorité:

• **De s'abstenir** pour la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (CAPE) telle que présentée en annexe en vue de sa fusion au 1^{er} Janvier 2017 avec deux autres EPCI afin de créer Seine Normandie Agglomération (S.N.A.)

3 voies POUR (Mme Couânon, Mrs Serrano et Leroy)

1 voie CONTRE (M. Tiron)

4 ABSTENTIONS (Mme Prunier bossion, Mrs Uguen, Guettard, et Uhgetto)

Diagnostic partagé du territoire 2017/2020

Il a été envoyé aux conseillers municipaux le diagnostic partagé du territoire 2017/2020, aucune remarque n'a été faite de la part des élus.

ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTON DE PACY

- Madame Le Maire rappelle aux Conseillers que la Commune faisait partie du canton Vernon Sud. Aujourd'hui Douains fait partie du canton de Pacy. Madame Le Maire propose donc aux Elus de délibérer pour l'adhésion de la commune de Douains à l'association des Maires du canton de Pacy sur Eure. Le coût de cette adhésion sera de 20 centimes par habitant et par année.
- Le Conseil Municipale accepte à l'unanimité l'adhésion à l'association des Maires du canton de Pacy sur Eure.

FINANCES

Projet de la loi finance pour 2017

- Une note est à disposition des élus à la mairie pour consultation.

Subvention fenêtre

- La commune de Douains a reçu une subvention de 7176 € pour le remplacement des fenêtres de la mairie et de la maison communale.

Plan d'économie SDIS

- Monsieur Le Cornu nous informe par courrier que pour optimiser ses ressources financières, le Conseil départemental de l'Eure a choisi, dès son arrivée à la présidence, de renforcer sa coopération avec les établissements publics dont il est le principal financeur.
- Le courrier est à disposition des élus en Mairie

Délibération pour une décision modificative pour avenant au contrat PLU

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'une décision modificative afin de procéder au paiement de l'avenant au contrat de « révision du PLU »

Un avenant de 4572 € pour l'élaboration du PLU est envoyé par Monsieur Gilson.

La somme 4572 € sera prise dans les dépenses imprévues en fonctionnement chapitre 022.

Madame Le Maire profite de cet avenant pour prévoir un budget un peu plus large du fait qu'il y aura des facturations de commissaire enquêteur et de publicités. Mme le Maire propose donc de faire tomber les 1060 € de la section investissement opération 110 art 2158 pour acquisition décors et guirlandes de Noël car celle-ci ne sera pas utilisée (achat passé en fonctionnement)

DM proposée :

Dépenses imprévues chap. 22 (fonctionnement)	-4572 €
Opération 110 chap. 2158 (investissement)	-1060
Opération 96 chap. 202(investissement)	+5632€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative.

Délibération pour création d'une régie

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer pour la création d'une régie.

Mme Le Maire propose donc la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des règlements de transport taxi, de location de la maison communale, d'adhésion aux cours de gymnastique. Mme Legendre est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes et en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Legendre sera remplacée par M Leroy mandataire suppléant.

Mme Legendre percevra une indemnité de responsabilité d'un montant de 110 € annuel.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la création de la régie avec Mme Legendre Titulaire et M. Leroy suppléant (7 voix pour et 1 abstention (P.Uhgetto))

Versement solde subvention football

Mme le Maire rappelle qu'une subvention de 2500 € a été votée pour le club de football.

A ce jour, un acompte de 1500 € lui a été versé. Le versement du solde des 1000 € était conditionné au maintien des équipes jeunes, ceci étant le cas, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour le versement du complément.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement du solde

Il est fait remarquer au Conseil Municipale que le Président du club de foot est très investi.

ASSURANCE

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal:

-L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents

-Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré:

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1986 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Décide:

Article unique: La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants:

- Agents affiliés à la CNRACL: Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité- paternité-adoption,
- Agents non affiliés à la CNRACL: Accident du travail, maladie grave, maternité – paternité – adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune ou à l'établissement une ou plusieurs formules.

Ces conditions devront également avoir les caractéristiques suivantes:

Durée du contrat: 4 ans, à effet au 01/01/18. Régime du contrat: Capitalisation

Adopté à l'unanimité

PLU

Compte rendu de la réunion n°14 du 03 novembre 2016 :

- La commission PLU s'est réunie avec les personnes publiques associées.
- La CAPE indique qu'au PADD manque des informations. Chiffres sur la croissance de la commune et les limitations de consommation de l'espace, ces informations seront ajoutées au PADD.
- La réunion publiques PLU aura lieu le 30 novembre 2016 à 20h30 à l'école de Douains.

SIEGE

Compte rendu de la réunion du 21 octobre 2016 :

- Les élus de la commission étant absents, pas de compte rendu

BILAN DES COMMISSIONS

SIVOS :

- Un contrôle sanitaire a été fait par la Direction Départementale de la protection des populations le 12 octobre à la cantine de l'école. Ont été notés en non-conformité :
 - La partie des murs en zone cuisine n'est pas complètement réalisée (partie haute)
 - Le protocole de gestion des toxi infections alimentaires collectives n'est pas présent sur le lieu de travail.
- Madame le Maire fait remarquer que l'ATSEM met bien son gilet jaune pour l'accompagnement des enfants à l'école de la maison communale mais que l'enseignante ne le fait pas. M Serrano nous informe que le sujet sera abordé lors du prochain conseil d'école.
- Madame Le Maire informe que les panneaux stationnements minutes sont en commandes et devraient être bientôt posés.
- M Serrano nous fait part de demande de parents lors du dernier conseil d'école :
 - o Possibilité d'installation de barrières fixes ou mobiles pour la sécurité sur le long du trottoir : La réponse du Conseil Municipal est NON (même réponse que l'année dernière) car c'est un choix des enseignants d'avoir changé la sortie de l'école en la mettant rue du village.
- Le Conseil Municipal informe M. Serrano qu'une affiche va être posée sur la porte de la maison communale afin que celle-ci reste fermée. Prochainement des clés vont être remises aux personnes concernées pour que cette dernière soit toujours fermée à clé. M Uguen demande que l'accès pour la maison communal se fasse désormais par la petite porte.
- M Serrano nous fait part de l'insatisfaction de Mme Dival, directrice de l'école, concernant le mot que Mme le Maire a fait aux parents des enfants qui habitent la commune de Douains. Elle aurait souhaité qu'on lui fasse part du mot avant l'envoi ainsi que demander son autorisation pour la diffusion de son adresse mail. Mme Le Maire répond qu'elle n'avait pas à recevoir d'aval de sa part et que l'adresse mail diffusée est celle avec laquelle elle correspond avec la mairie, ainsi qu'avec les parents d'élèves de l'école...

Commission travaux :

- Un grand nombre de devis sont chiffrés, M Leroy est en attente de validation.
- M Leroy et Mme le Maire ont rencontré Mme Barral qui propose le reclassement de 2 RD en voie communale : la RD 75 et la RD 533.

Il faut savoir que si le Conseil Municipal décide de déclasser une des deux ou les deux on n'est pas obligé de les intégrer au syndicat de voirie.
- L'assainissement foot : devis en cours
- Aménagement aire de jeux : devis en cours

CCAS :

- Mme Le Maire informe que suite à plusieurs démissions de membres du CCAS, les membres du CCAS proposent à Evelyne Chauvin d'intégrer le CCAS pour la gestion des sorties, des voyages ...Le Conseil Municipal ne s'y oppose pas.
- Les répétitions du spectacle de Noël se passent très bien, les enfants sont volontaires.
- Spectacle de Noël et distribution des jouets et colis auront lieu le 4 décembre à 14h30.

Commission animation :

- M. Uhgetto présente le bilan de la commission animation :
 - o 16 animations ont été faites ou sont encore à venir et 10 soirées foot
 - Belote, loto, chasse aux œufs, marche, soirée contes, fêtes de la musique, 14 juillet, foire à tout, pétanque, tennis de table, halloween, concours maisons illuminées, concours de pêche, marché de Noël ...
 - Quelques remarques :
 - le tennis de table a beaucoup plu pour une première ;
 - 37 personnes et 3 petits chiens ont participé à la marche malgré le mauvais temps ;
 - Halloween a réuni plus de 90 enfants...
 - o M Uhgetto rappelle que l'organisation de toutes ses animations représente beaucoup d'heures d'investissements, qu'il y a un certain nombre de bénévoles mais qu'il en manque encore pour les préparations et le rangement.

Commission cimetièrre :

- M Uguen informe le Conseil Municipal qu'il faudrait modifier les caves-urnes en posant par exemple un regard de 50*50 car le ciment autour d'un emplacement est parti.

URBANISME

- Information préalable de travaux :
 - ✓ 3 bis rue de la mare à jouy à partir du 7 novembre 2016
- Il est demandé au Conseil Municipal s'il utilise son droit de préempter pour la maison 16 rue du Vivier. Le Conseil Municipal ne préempte pas.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Bonte demande l'élagage du saule pleureur rue du Village et fait remarquer que la pente des ralentisseurs est trop élevée.
- M Serrano demande si M. Merlier peut aller ramasser les feuilles dans la cours de l'école. M Leroy lui répond OUI.
- M Leroy informe que les volets de la mairie vont être reposés.
- Que faire pour la prolifération des rats ? le Conseil Municipal va réfléchir à la question.

Prochain Conseil Municipal le 14 décembre à 20h00

Fin de la réunion à 23h55

Vu, le Maire

C. COUÂNON

Catherine COUÂNON Maire	Bernard UGUEN 1 ^{er} adjoint	Vincent LEROY 2 ^{ème} adjoint	Ulric SERRANO 3 ^e adjoint
Philippe UHGETTO (arrivé à 20h30 et parti à 23h35)	Philippe MARIE <i>absent</i>	Sandrine PRUNIER BOSSION (Partie à 23h35)	Dominique TIRON
Jean-Louis GUETTARD	Michel LE MORVAN (absent)		